

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-16

Objet : Mise en place d'un dispositif "Boîtes à livres".

Rapporteur: M. LEKADIR

Dans le cadre de sa politique culturelle et associative, la Ville de Metz souhaite développer sur son territoire un réseau de « boîtes à livres ». Ces boîtes, résistantes aux intempéries, seraient destinées à accueillir les livres dont les habitants n'auraient plus l'usage et à faciliter leur circulation.

Il s'agit d'une action dont la valeur a déjà largement été éprouvée dans de nombreuses communes. Ces boîtes à livres accélèrent le partage gratuit de savoir et de divertissement et contribuent ainsi, discrètement et efficacement, à la bonne santé du lien social. C'est également inscrire le livre et tout ce qu'il représente au cœur même de l'espace public, à la vue et à portée de main de tous les citoyens.

Dans ce cadre, la Ville, en lien avec les comités de quartier et les personnes ayant proposé ce type de dispositif dans le cadre du budget participatif, souhaite installer sur la Ville dix boîtes à livres pour un coût total estimé à 7800 € TTC. Une aide financière à hauteur de 50 % du coût HT est escomptée sur la réserve parlementaire de Madame la Députée Aurélie FILIPPETTI.

D'ores et déjà, dans une première phase, trois boîtes seraient installées au cours de l'été dans les lieux suivants : Plan d'eau, Place de la Comédie dans le jardin éphémère, et au sein de la Porte des Allemands. Ces premières installations doivent permettre d'évaluer ces mises à disposition et préparer la seconde phase d'installation de sept autres boîtes avec les comités de quartiers et les personnes intéressées par cette action. Pour permettre d'engager le partage des livres, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz feront le premier approvisionnement des boîtes à livres avec les fonds déclassés des BMM.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense liée à la construction des boîtes à livres et de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la construction de dix boîtes à livres dont le coût est estimé à 7800 €TTC.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles sur le budget en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ